

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1798

2 septembre 2010

SOMMAIRE

Actor S.C.A.	86261	Rimosa Holding S.A.	86268
AREZIA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	86298	Romanestel International S.A.	86295
Asars Constructions S.à r.l.	86304	Rossini Properties Partnership, S.e.c.s. ...	86261
Bateman Technologies Luxembourg S. à r.l.	86258	SAE Capital Holdings S.A.	86295
CDS Limousines Sarl	86304	Séjours Vacances S.à r.l.	86273
CEREP II S. à r.l.	86299	Semerca Investments S.A.	86273
Cofida S.A.	86268	SGD Luxembourg Holdings, S.à r.l.	86285
Etimine S.A.	86303	Sirenis S.A.	86295
G.H.N. S.A.	86274	Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., en abrégé S.P.A.M. S.A.	86274
Imexal S. à r.l.	86277	Socprop S.à r.l.	86276
IMEXAL s. à r.l. Alimentation Import-Export	86277	Sogemark S.A.	86276
Lemke Holding	86283	SOMAC S.A. "Soft Management Corporation"	86277
Lemke Holding SPF	86283	SOMAC S.A. "Soft Management Corporation"	86280
Lion/Gem Lux 1 S.A.	86288	Stalpa S.à r.l.	86280
Moor Park Fortuny Luxembourg S. à r.l.	86281	Store Invest S.A.	86283
OCM Luxembourg Glasnost Holdings GP	86285	Structor	86283
Palatum Investments S.A.	86260	TeleAd Inter-Services	86288
Palinvest Lux S.A.	86271	TeleAd Inter-Services	86288
Parkridge France Retail Mall S.à r.l.	86258	Toitures Lhote S.à r.l.	86287
Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l.	86258	Topflite Holding Luxembourg S.A.	86288
Parkridge WE Retail Warehousing S.à r.l.	86260	Topsin Investments S.A.	86294
Partum	86260	Trella S.A.	86270
Pasta Point Pétange Sarl	86261	Turkish Pharma Lux S.à r.l.	86285
Pollux S.A.	86267	Union & Power S.A.	86294
Portland International Finance S.à r.l.	86267	Union & Power S.A.	86294
Premium Investments Holding S.A.	86280	Urbangest Sarl	86295
Princess Holding S.A.	86267	V33 S.à r.l.	86299
Quartic S.A.	86270	Valengilux S.A.	86298
Raisa Investments S.A.	86270	Venti One S.A.	86274
Remo S.A.	86273	Via Moda Sarl	86299
		Vizzion Real Estate Securities S.A.	86298
		Zaman Invest S.A.	86299

Parkridge France Retail Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 127.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092041/9.

(100102159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Parkridge Retail Ukraine Goldblat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 127.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092042/9.

(100102105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Bateman Technologies Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.620,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 118.155.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

BATEMAN PROJECTS EXECUTION B.V., with its registered seat at 59, Haaksbergweg, NL -1101 BR Amsterdam Zuidoost, The Netherlands,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which proxy, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "BATEMAN TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S. à r. l.", with registered office at L- 1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 106362, has been incorporated by deed dated June 21st, 2006 and enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated October 2nd, 2006 under number 1839, hereafter the 'Company'.

- The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 8th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 4th, 2010, number 240.

- That the share capital of the Company amounts to seventeen thousand six hundred twenty united states dollars (17,620.- USD), represented by five hundred (500) shares without nominal value.

- That the appearing party is the one and only current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the financial year end from 30 June to 31 December of each year, the current financial year that began on 1st of July 2009 will end on 31 December 2010.

2. Subsequent amendment of article 15 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

“ **Art. 15.** The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty one of December of the following year”.

3. Miscellaneous.

That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to change the financial year end of the company from 30th of June to 31st of December of each year, the current financial year that began on 1st of July 2009 will end on 31 December 2010.

Second resolution

The general meeting decides to modify article 15 of the Articles of Incorporation as follows:

“The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall end on the 31st of December of the following year.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil dix, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

BATEMAN PROJECTS EXECUTION B.V., ayant son siège social à 59, Haaksbergweg, NL -1101 BR Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «BATEMAN TECHNOLOGIES LUXEMBOURG S. à r. l.», ayant son siège social à L- 1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 118155, a été constituée suivant acte reçu en date du 21 juin 2006, par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 octobre 2006 sous le numéro 1839, ci-après la 'Société'.

- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 février 2010 sous le numéro 240.

- Que le capital social de la Société s'élève à dix sept mille six cent vingt US Dollars (17.620,- USD), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la clôture de l'année sociale du 30 juin au 31 décembre de chaque année, l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} juillet 2009 est clôturée le 31 décembre 2010.

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

3. Divers

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la clôture de l'année sociale du 30 juin au 31 décembre de chaque année, l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} juillet 2009 est clôturée le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.200.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2010. Relation: LAC/2010/29060. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093218/104.

(100103772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Parkridge WE Retail Warehousing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092044/9.

(100102199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Palatum Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 64.439.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010092053/11.

(100102498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Partum, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 71.652.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010092054/11.

(100102372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Rossini Properties Partnership, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 2.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 120.907.

En date du 15 juin 2009, le siège social de l'associé commanditaire ROSSINI REAL ESTATE S.à r.l. de la Société a été transféré du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010092250/14.

(100100783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Pasta Point Pétange Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 145.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092055/10.

(100102589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Actor S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.633.

In the year two thousand and ten, on twenty-eight of June.

before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Actor S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 18 February 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 742 of 9 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151633 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 31 March 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1159 of 3 June 2010.

The meeting was declared open at 8.30 p.m. with Mr Michael JONAS, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Charles MONNIER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Rebecca UNVERZAGT, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To acknowledge that (i) the shareholders of the Company have authorised the issuance of convertible preferred equity certificates issued by the Company on 31 March 2010 and (ii) the Company has received notice from the holders of the convertible preferred equity certificates to convert them into shares of the Company.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred thirty-six thousand one hundred forty-nine Swedish Kronor (SEK 436,149.-) so as to raise it from its present amount of six hundred forty-two thousand seven hundred thirty-eight point two four three Swedish Kronor (SEK 642,738.243) to one million seventy-eight thousand eight hundred eighty-seven point two four three Swedish Kronor (SEK 1,078,887.243).

3 Waiver of the preferred subscription right by the existing shareholders.

4 To issue fully paid-up four million five hundred thousand (4,500,000) new class A shares without nominal value, by way of conversion of four million five hundred thousand (4,500,000) convertible preferred equity certificates issued by the Company and to allocate these newly issued class A shares in accordance with the terms and conditions of the convertible preferred equity certificates to the former holders of the convertible preferred equity certificates.

5 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the foregoing proposed resolutions.

6 To acknowledge the resignation of Robert Quinn as member of the Supervisory Board of the Company and to grant him full discharge.

7 To set the number of members of the Supervisory Board to four and to appoint two new members of the Supervisory Board of the Company.

8 To amend article 15 of the articles of incorporation of the Company in order to set the minimum number of members of the Supervisory Board at four.

9 To replace and grant full discharge to the current auditor of the Company and to appoint Ernst & Young S.A. as new auditor.

10 To confer all and any powers to the manager of the Company in order to implement the foregoing proposed resolutions.

11 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge that (i) the shareholders of the Company have authorised the issuance of convertible preferred equity certificates issued by the Company from time to time and (ii) the Company has received notice from the holders of the convertible preferred equity certificates to convert them into shares of the Company.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four hundred thirty-six thousand one hundred forty-nine Swedish Kronor (SEK 436,149.-) so as to raise it from its present amount of six hundred forty-two thousand seven hundred thirty-eight point two four three Swedish Kronor (SEK 642,738.243) to one million seventy-eight thousand eight hundred eighty-seven point two four three Swedish Kronor (SEK 1,078,887.243).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the waiver of the preferred subscription right by all the existing shareholders.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue fully paid-up four million five hundred thousand (4,500,000) new Class A shares without nominal value, by way of conversion of four million five hundred thousand (4,500,000) convertible preferred equity certificates issued by the Company on 31 March 2010, and to allocate these newly issued Class A shares in accordance with the terms and conditions of the convertible preferred equity certificates to the former holders of the convertible preferred equity certificates.

These newly issued Class A shares, which are all fully paid-up, are allocated as follows:

KKR Actor Investor S.à r.l.: 4,420,588 Class A shares

KKR Fixed Income Actor S.à r.l.: 79,412 Class A shares

Fifth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the first paragraph of article 5 shall from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at one million seventy-eight thousand eight hundred eighty-seven point two four three Swedish Kronor (SEK 1,078,887.243) (divided into nine million six hundred eighty-six thousand four hundred forty-three (9,686,443) class A shares (the “Class A Shares”) and one million four hundred forty-five thousand fifty-six

(1,445,056) class C shares (the “Class C Shares”), which shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) and one (1) class B share (the “Class B Shares”), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has no nominal value and is fully paid up.”

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr Robert Quinn as member of the Supervisory Board of the Company with immediate effect and to grant him full discharge.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to set at four (4) the number of members of the Supervisory Board of the Company and to appoint the following persons as new members of the Supervisory Board of the Company, with immediate effect, for a term of office ending on the first annual general meeting of shareholders:

- Mr William Janetschek, with professional residence at 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, United States of America;
- Mr Stefan Lambert, with professional residence at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 15 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“Except where according to the Laws, the Company’s annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than four members (“Members”), who need not be shareholders themselves who will be appointed by the shareholders in accordance with the following rules:

- (i) two Members shall be appointed by the shareholders among the persons to be proposed by Triton Masterluxco 3 S.à r.l., or any permitted transferee or assignee (collectively the “Triton Shareholders”),
- (ii) two Members shall be appointed by the shareholders among the persons to be proposed by KKR Actor Investor S.à r.l., a société à responsabilité limitée organised under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending or any permitted transferee or assignee (the “KKR Shareholder” and together with the Triton Shareholders, the “Lead Shareholders” and each a “Lead Shareholder”), for so long as any such Lead Shareholder holds at least 30 percent (the “Shareholding Requirement”) of the shares in the Company and of the shares in the Manager.

The Lead Shareholders shall always be entitled to jointly propose additional Members for appointment by the shareholders.

Each Lead Shareholder shall be entitled to propose the dismissal or resignation of the Members which it has proposed for appointment to the Supervisory Board. If, however, a Lead Shareholder holds less than the Shareholding Requirement but more than 10% of the shares in the Company and of the shares in Manager, it shall propose the dismissal or resignation of at least one of the Members which it has proposed for appointment to the Supervisory Board. If a Lead Shareholder holds less than 10% of the shares in the Company and of the shares in the Manager, it shall propose the dismissal or resignation of all the Members which it has proposed for appointment to the Supervisory Board. The Members will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and the period of their mandate. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be. Each Member may as well resign. The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, decide upon the compensation of each Member.

The Supervisory Board may appoint observers to the Supervisory Board who will be entitled to attend any meeting of the Supervisory Board of the Company, without any deliberation or voting right (the “Observers”). Subject to the Shareholding Requirement being met, each Lead Shareholder shall be entitled to propose the appointment of one Observer. Observers shall receive reasonable advance notice of any meeting of the Supervisory Board and shall receive all the materials that are or are to be furnished to the Members at least two business days (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open for business in London, Luxembourg, Helsinki and Stockholm (other than solely trading or settlement in Euros) (each such business days, a “Business Day”) prior to the meeting.

The Supervisory Board may create committees to assist it in the carrying of its activities.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an external auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.”

Ninth resolution

The extraordinary general meeting resolves to replace KPMG Audit as auditor of the Company and to grant them full discharge.

The extraordinary general meeting further resolves to appoint Ernst & Young S.A., with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B- 47.771, as new auditor of the Company with immediate effect for a period ending at the first annual general meeting of shareholders.

Tenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the manager of the Company in order to implement the foregoing resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand euro. There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 8.50 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin,

par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Actor S.C.A.», une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 février 2010, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 742 du 9 avril 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151633 (la "Société"). Les statuts ont encore été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 31 mars 2010, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1159 du 6 juin 2010.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 20.30 heures sous la présidence de Maître Michael JONAS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Charles MONNIER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg. L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Rebecca UNVERZAGT, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Constat que (i) les actionnaires de la Société ont autorisé l'émission de convertible preferred equity certificates par la Société en date du 31 mars 2010 et (ii) que la Société a reçu notification les détenteurs des convertible preferred equity certificates de les convertir en actions de la Société.

2 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre cents trente-six mille cent quarante-neuf couronnes suédoises (SEK 436.149,-) pour le porter de son montant actuel de six cents quarante-deux mille sept cents trente-huit virgule deux quatre trois couronnes suédoises (SEK 642.738,243) à un million soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-sept virgule deux quatre trois couronnes suédoises (SEK 1.078.887,243).

3 Renonciation au droit préférentiel de souscriptions par les actionnaires existants.

4 Émission de quatre million cinq cents mille (4.500.000) nouvelles actions de catégorie A, intégralement libérées, quatre million cinq cents mille (4.500.000) par voie de conversion de convertible preferred equity certificates émises par la Société le 31 mars 2010 et affectation de ces nouvelles actions de catégorie A conformément aux conditions générales des convertible preferred equity certificates, aux anciens détenteurs des convertible preferred equity certificates.

5 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions proposées précédentes.

6 Démission de Robert Quinn en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société et décharge entière.

7 Fixation du nombre de membres du Conseil de Surveillance à quatre et nomination de deux nouveaux membres du Conseil de Surveillance de la Société.

8 Modification de l'article 15 des statuts de la Société afin de fixer le nombre minimum de membres du Conseil de Surveillance à quatre.

9 Remplacement et décharge au réviseur actuel et nomination de Ernst & Young S.A. comme nouveau réviseur.

10 Attribution de tous les pouvoirs au gérant de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions proposées ci-dessus.

11 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de constater que (i) les actionnaires de la Société ont autorisé l'émission de convertible preferred equity certificates par la Société en date du 31 mars 2010 et (ii) que la Société a reçu notification des détenteurs des convertible preferred equity certificates de les convertir en actions de la Société au moment que les Conditions EC (tel que définis dans le pacte d'actionnaires du 12 mars 2010) sont remplis.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent trente-six mille cent quarante-neuf couronnes suédoises (SEK 436.149,-) pour le porter de son montant actuel de six cent quarante-deux mille sept cent trente-huit virgule deux quatre trois couronnes suédoises (SEK 642.738,243) à un million soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-sept virgule deux quatre trois couronnes suédoises (SEK 1.078.887,243).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de constater la renonciation au droit préférentiel de souscriptions par l'ensemble des actionnaires existants.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre quatre millions cinq cents mille (4.500.000) nouvelles actions de Catégorie A, intégralement libérées, sans valeur nominale, par voie de conversion de quatre million cinq cents mille (4.500.000) convertible preferred equity certificates émises par la Société le 31 mars 2010, et affectation de ces nouvelles actions de Catégorie A conformément aux conditions générales des convertible preferred equity certificates, aux anciens détenteurs des convertible preferred equity certificates.

Ces nouvelles actions de Catégorie A émises, qui sont toutes entièrement libérées, sont affectées comme suit:

KKR Actor Investor S.à r.l.: 4.420.588 actions de Catégorie A

KKR Fixed Income Actor S.à r.l.: 79.412 actions de Catégorie A

Cinquième résolution

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital émis est fixé à un million soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-sept virgule deux quatre trois couronnes suédoises (SEK 1.078.887,243), représenté par neuf million six cents quatre-vingt-six mille quatre cents quarante-trois (9.686.443) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et un million quatre cents quarante-cinq mille cinquante-six (1.445.056) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et une (1) action de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui doivent être détenues par les associés-commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société. Chaque action n'a pas de valeur nominale et chaque action est entièrement libérée.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide de prendre acte de la démission de Monsieur Robert Quinn en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société avec effet immédiat et de lui accorder entière décharge.

Septième résolution

L'assemblée générale des associés décide de fixer à quatre (4) le nombre de membres du Conseil de Surveillance de la Société et de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes comme nouveaux membres du Conseil de Surveillance de la Société pour un terme prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des associés:

- Monsieur William Janetschek, de résidence professionnelle à 9 West 57th Street, Suite 4200, New York, New York 10019, États-Unis d'Amérique;
- Monsieur Stefan Lambert, de résidence professionnelle à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

«Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera composé d'au moins quatre membres («Membres»), qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui sont nommés par les actionnaires conformément aux règles suivantes:

(i) deux Membres seront nommés par les actionnaires parmi les personnes devant être proposées par Triton Masterluxco 3 S.à r.l., ou tout bénéficiaire ou cessionnaire autorisé (collectivement les Associés Triton),

(ii) deux Membres seront nommés par les actionnaires parmi les personnes devant être proposées par KKR Actor Investor S.à.r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Sociétés est en cours ou tout bénéficiaire ou cessionnaire autorisé (l'«Associé KKR» et ensemble avec les Associés Triton, les «Actionnaires Principaux» et chacun un «Actionnaire Principal»),

aussi longtemps que tout Actionnaire Principal détient au moins 30 pourcent (l'«Exigence de Détention») des actions dans la Société et des actions du Gérant.

Les Actionnaires Principaux auront toujours le droit de proposer conjointement des Membres supplémentaires aux fins de nomination par les actionnaires.

Chaque Actionnaire Principal aura le droit de proposer le licenciement ou la démission des Membres qu'il a proposés pour nomination au Conseil de Surveillance. Si, cependant, un Actionnaire Principal détient moins que l'Exigence de Détention mais plus de 10% des actions dans la Société et des actions du Gérant, il peut proposer le licenciement ou la démission d'au moins un des Membres qu'il a proposés pour nomination au Conseil de Surveillance. Si un Actionnaire Principal détient moins de 10% des actions de la Société et des actions du Gérant, il peut proposer le licenciement ou la démission de tous les Membres qu'il a proposés pour nomination au Conseil de Surveillance. Les Membres seront nommés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Ils sont rééligibles, mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant. Chaque Membre peut également démissionner. L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant, décidera de l'indemnité de chaque Membre.

Le Conseil de Surveillance peut nommer des observateurs au Conseil de Surveillance qui auront le droit d'assister à toute réunion du Conseil de Surveillance de la Société, sans droit à délibération ou vote (les «Observateurs»). Sous réserve que les Exigences de Détention soient respectées, chaque Actionnaire Principal aura le droit de proposer la nomination un Observateur. Les Observateurs recevront notification préalable dans un délais raisonnable à toute réunion du Conseil de Surveillance et recevront tous supports qui sont ou doivent être fournis par les Membres au moins deux jours ouvrables (à l'exclusion du samedi ou dimanche) durant lesquels les banques sont généralement ouvertes à Londres, Luxembourg, Helsinki et Stockholm pour une pratique normale des affaires (autre que seulement la spéculation ou transaction en euros) chaque tel jour ouvrable, un «Jour Ouvrable») avant la réunion.

Le Conseil de Surveillance pourra créer des comités pour l'assister dans la gestion de ses activités.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises indépendant qui devra être nommé ou révoqué par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale des associés décide de remplacer KPMG Audit en tant que réviseur de la Société et de lui accorder entière décharge.

L'assemblée générale des associés décide de nommer Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que nouveau réviseur de la Société avec effet immédiat pour une période prenant fin à la date de la première assemblée générale annuelle des actionnaires.

Dixième résolution

L'assemblée générale des associés décide de conférer les pouvoirs nécessaires au gérant de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20.50 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. JONAS, C. MONNIER, R. UNVERZAGT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2010. Relation: EAC/2010/7852. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010093191/322.

(100103797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pollux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLLUX S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010092060/12.

(100102478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Portland International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PORTLAND INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010092061/11.

(100101856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Princess Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 62.055.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092067/10.

(100102615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Rimosa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 75.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010092079/11.

(100102569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Cofida S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 30.992.

L'an deux mille dix,

Le dix-sept juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "COFIDA S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 335 du 17 novembre 1989, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 476 du 13 octobre 1993, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HENCKS, en date du 15 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 20 du 21 janvier 1997, au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 30.992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Karin REUTER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis MORAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C:

- numéro 1113 du 28 mai 2010, et
- numéro 1190 du 8 juin 2010,

ainsi qu'au quotidien Journal des 28 mai et 8 juin 2010.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les deux cent quatre mille (204.000) actions représentant l'intégralité du capital social, cent trois mille neuf cent quatre-vingt-quatre (103.984) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Transformation de la société anonyme holding en une société de participations financières.
- 2.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ou toutes autres entités commerciales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négo-

ciation et de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, brevets généralement quelconques, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

3.- Modification de l'article 1^{er}, alinéa un, des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COFIDA S.A."

4.- Modification de l'article 3 des statuts pour y faire figurer le montant du capital en euros et y supprimer toute référence au capital autorisé.

5.- Modification de l'article 11 des statuts en supprimant la référence à la loi du 31 juillet 1929.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société, constituée sous la forme d'une société anonyme holding, en société anonyme de participations financières.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et subséquentement l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ou toutes autres entités commerciales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, brevets généralement quelconques, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er}, alinéa un, des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 1^{er} . (Alinéa un).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COFIDA S.A.".»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale constate que suite à la conversion du capital social des francs français en euros décidée lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 27 avril 2001, il y a lieu de modifier l'article 3 des statuts pour refléter cette conversion.

L'assemblée générale décide également de supprimer de l'article 3 des statuts les paragraphes relatifs au capital autorisé.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trois millions cent onze mille euros (EUR 3.111.000,00) représenté par deux cent quatre mille (204.000) actions d'une valeur nominale de quinze euros et vingt-cinq cents (EUR 15,25) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, K. Reuter, D. Moraux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juin 2010. Relation: LAC / 2010 / 27436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093252/124.

(100104294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Raisa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/07/2010.

Référence de publication: 2010092075/10.

(100102474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Trella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/07/2010.

Référence de publication: 2010092076/10.

(100102476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Quartic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 22.192.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010092072/12.

(100102430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Palinvest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 144.982.

L'an deux mille dix, le trente juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «PALINVEST LUX S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, daté du 20 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 624 du 23 mars 2009. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 144 982. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date 24 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1696 du 3 septembre 2009.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires et les obligataires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions et d'obligations possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La Présidente expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 79.980,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre mille euros (EUR 904.000,-) à neuf cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 983.980,-) par la création, l'émission, la souscription et la libération de sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (7.998) actions nouvelles de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission totale de cent cinquante-neuf mille neuf cent soixante euros (EUR 159.960,-), soit vingt euros (EUR 20,-) par action.

2. Souscription et libération des actions nouvelles comme suit:

a. 2.666 actions par incorporation au capital social d'un montant de vingt-six mille six cent soixante euros (EUR 26.660,-) à prélever sur les créances que la société AMPALA S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, possède envers la Société PALINVEST LUX S.A., majoré d'une prime d'émission de cinquante-trois mille trois cent vingt euros (EUR 53.320,-) soit vingt euros (EUR 20,-) par action souscrite;

b. 2.666 actions par incorporation au capital social d'un montant de vingt-six mille six cent soixante euros (EUR 26.660,-) à prélever sur les créances que Monsieur Alain GUEZENNEC, domicilié 18, rue Pierre Dupong, L-7314, Luxembourg, possède envers la Société PALINVEST LUX S.A., majoré d'une prime d'émission de cinquante-trois mille trois cent vingt euros (EUR 53.320,-) soit vingt euros (EUR 20,-) par action souscrite;

c. 2.666 actions par versement en espèces d'un montant de vingt-six mille six cent soixante euros (EUR 26.660,-) par la société Sophia Global Investments Ltd, une société des Iles Vierges Britanniques dont le siège social est sis Citco Building, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, BVI, majoré d'une prime d'émission de cinquante-trois mille trois cent vingt euros (EUR 53.320,-) soit vingt euros (EUR 20,-) par action souscrite;

3. Modification subséquente du premier alinea de l'article 3 des statuts de la société qui se lira désormais comme suit: «Art. 3 § 1. Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 983.980,-)

divisé en quatre-vingt-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (98.398) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à une augmentation de capital à concurrence de soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 79.980,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent quatre mille euros (EUR 904.000,-) à neuf cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 983.980,-) par la création, l'émission, la souscription et la libération de sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (7.998) actions nouvelles de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, assorties d'une prime d'émission totale de cent cinquante-neuf mille neuf cent soixante euros (EUR 159.960,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de créer et d'émettre sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (7.998) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-), et DECIDE que chacune de ces actions nouvelles aura les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et de ce fait conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit préférentiel de souscription et DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, Monsieur Alain GUEZENNEC, domicilié au 18, rue Pierre Dupong, L-7314 Luxembourg, la société «Sophia Global Investments Ltd.», ayant son siège social à l'adresse suivante: Citco Building, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, BVI et la société «AMPALA S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, tous représentés par Madame Valérie ALBANTI, prénommée, en vertu de trois procurations, ci-annexées.

Souscription - Libération

Les sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (7.998) actions sont souscrites comme suit:

a. Deux mille six cent soixante-six (2.666) actions par incorporation au capital social d'un montant de vingt-six mille six cent soixante euros (EUR 26.660,-) à prélever sur les créances que la société «AMPALA S.à.r.l.», prénommée, possède envers la Société PALINVEST LUX S.A., majoré d'une prime d'émission de cinquante-trois mille trois cent vingt euros (EUR 53.320,-) soit vingt euros (EUR 20,-) par action souscrite;

b. Deux mille six cent soixante-six (2.666) actions par incorporation au capital social d'un montant de vingt-six mille six cent soixante euros (EUR 26.660,-) à prélever sur les créances que Monsieur Alain GUEZENNEC, prénommé, possède envers la Société PALINVEST LUX S.A., majoré d'une prime d'émission de cinquante-trois mille trois cent vingt euros (EUR 53.320,-) soit vingt euros (EUR 20,-) par action souscrite;

Les créances prémentionnées sont décrites et évaluées dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 29 juin 2010, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission.»

c. Deux mille six cent soixante-six (2.666) actions par versement en numéraire d'un montant de vingt-six mille six cent soixante euros (EUR 26.660,-) par la société Sophia Global Investments Ltd, prénommée, majoré d'une prime d'émission de cinquante-trois mille trois cent vingt euros (EUR 53.320,-) soit vingt euros (EUR 20,-) par action souscrite.

La somme totale de soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 79.980,-) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Il est encore décidé que de cet apport total de deux cent trente-neuf mille neuf cent quarante euros (EUR 239.940,-) un montant de soixantedix-neuf mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 79.980,-) est à allouer au capital social de la

Société et le solde, soit la somme de cent cinquante-neuf mille neuf cent soixante euros (EUR 159.960,-), sera allouée au compte prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier, l'article trois premier alinéa des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de donner à cet alinéa premier de l'article trois des statuts de la Société la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa.

« **Art. 3. § 1.** Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 983.980,-) divisé en quatrevingt-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (98.398) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. COULON-RACOT, C. HERMANT-DOMANGE, V. ALBANTI, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8051. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010094186/130.

(100104522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Remo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 36.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092078/10.

(100101888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Séjours Vacances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.562.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092082/9.

(100102292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Semerca Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 64.444.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010092096/11.

(100102548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Société du Parking de l'Avenue Monterey S.A., en abrégé S.P.A.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 46.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092101/10.

(100102441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Venti One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 145.926.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Actionnaires tenue à 14h00 en date du 26 mai 2010.

L'assemblée générale ordinaire des Actionnaires prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

III- L'assemblée générale reconferme le mandat des membres du Conseil d'Administration et du Commissaires aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012; les membres du Conseil d'Administration sont M. Fulvio Tettamanti, M. Michel Bourkel et M. Alexandre Vancheri, le Commissaire aux Comptes est la société Gestion et Administration S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092262/14.

(100101254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

G.H.N. S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.579.

L'an deux mil dix, le quatorze juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier nommé reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée G.H.N. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 54579.

Ladite société a été constituée en date du 18 avril 1996 par acte du notaire Joseph ELVINGER, publié au Mémorial C n° 34 0 du 16 juillet 1996, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 1^{er} août 2003, publié au Mémorial C n° 983 du 24 septembre 2003.

L'assemblée est présidée par Mme Emanuela CORVASCE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Carole FARINE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Rossana DI PINTO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 1.200 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la devise d'expression du capital social de la société de USD en EUR, au cours de conversion applicable le 1^{er} janvier 2010, savoir: 1,-USD = 0,695 EUR, de sorte que le capital social actuel de USD 1.200.000,-(un million deux cent mille US dollars), représenté par 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de USD 1.000

(mille US dollars), s'établira après conversion à EUR 834.000,-(huit cent trente quatre mille euros) représenté par 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 695,-(six cent quatre vingt quinze mille euros);

la différence entre le cours de change appliqué et le cours de change applicable le jour de l'opération de conversion étant soit, mis à un compte de réserves dont il ne pourra être disposé qu'en observant la procédure relative à la modification du capital social, soit pris du compte de réserves disponibles de la société pour être intégré comme libération du compte capital obtenu par conversion.

2. Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société Holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui de «Société de Participations Financières», et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

3. Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable.

4. Suppression du mot Holding dans l'article 1 des statuts de la Société;

5. Modification de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante.

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

6. Divers

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la devise d'expression du capital social de la société de USD en EUR, au cours de conversion applicable le 1^{er} janvier 2010, savoir: 1,-USD = 0,695 EUR,

de sorte que le capital social actuel de USD 1.200.000,-(un million deux cent mille US dollars), représenté par 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille US dollars),

s'établira après conversion à EUR 834.000,-(huit cent trente quatre mille euros) représenté par 1.200 (mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 695,-(six cent quatre vingt quinze mille euros) et l'article 5 est modifié en conséquence;

la différence résultant du cours appliqué et le cours de change US\$=EUR du jour de l'acte, savoir 1.-US\$ = 0,8163 EUR totalisant 145.560 EUR,

étant affecté à un compte de réserve spécial, duquel, il ne pourra être disposé, qu'en observant les règles de l'article 69-3 de la loi sur les sociétés commerciales comme en matière de réduction de capital

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration en vue d'effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de la conversion et en vue de la tenue de la comptabilité à l'avenir dans la nouvelle devise du capital social ainsi que de l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2010 en Euro.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société n'aura plus désormais le statut d'une «Société Holding» défini par la loi du 31 juillet 1929, mais celui d'une «Société de Participations Financières»,

et modifie en conséquence l'article 4 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Troisième résolution

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le mot «Holding» dans l'article 1 des statuts de la Société, de sorte que cet article 1^{er} aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de G.H.N. S.A. .

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante.

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. CORVASCE, C. FARINE, R. DI PINTO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 16 juin 2010, LAC/2010/26641: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093311/112.

(100103536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Socprop S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 81.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCPROP S.à.r.l

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010092105/11.

(100102596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Sogemark S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.312.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010092106/11.

(100102575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

SOMAC S.A. "Soft Management Corporation", Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.570.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092108/9.

(100102340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Imexal S. à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. IMEXAL s. à r.l. Alimentation Import-Export).

Siège social: L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 17.264.

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme Alinter S.A. avec siège social à L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch (RCS Luxembourg N °B.22.148) ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Roland HIRSCH, né le 2 juillet 1957 à Luxembourg demeurant à L-6235 Beidweiler 4, rue Wangert,

représentée par Madame Sophie BATARDY, employée privée, née à Lille (France) le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui déléguée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée IMEXAL S. à r.l. "Alimentation Import-Export", avec siège social à L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 17.264, a été constituée suivant acte reçu par Maître Hyacinthe GLAESENER, alors notaire de résidence à Luxembourg le 1^{er} février 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 95 du 8 mai 1980

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) parts sociales représentant le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF).

Deuxième résolution

L'associée unique décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par les associés de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Associée unique e décide de remplacer les cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune

Cinquième résolution

L'associée unique décide de prolonger la durée de la société pour une durée indéterminée.

Septième résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en IMEXAL S. à r.l.

Huitième résolution

L'associée unique décide de changer l'objet de la société comme suit:

"La société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Neuvième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent et en vue de mettre à jour les statuts de la société, l'associée unique décide de faire une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe, entre le propriétaire actuel des parts existantes et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée " IMEXAL S. à r.l.", (ciaprès la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 1.150,- EUR.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S.BATARDY, J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2010. Relation: GRE 2010/2213. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093335/163.

(100103569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Premium Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.117.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 2 juillet 2010:

1. Jürgen Fischer, Jean Nicolas Beissel et Klaus Georg Krumnau ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet au 2 juillet 2010.

2. Fiduciaire FIBETRUST, a démissionné de sa fonction de commissaire avec effet au 2 juillet 2010.

3. Danielle Buche, Christian Tailleur et James Body, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg ont été nommés administrateurs avec effet au 2 juillet 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

4. TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., RCS B 152398 avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé commissaire avec effet au 2 juillet 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

5. Le siège social de la société est transféré avec effet au 2 juillet 2010 du 38, Boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010092242/23.

(100100944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

SOMAC S.A. "Soft Management Corporation", Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.570.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092109/9.

(100102341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Stalpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 6, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 111.622.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010092114/13.

(100102495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Moor Park Fortuny Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.353.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of July.

Before Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Moor Park Fortuny Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 152 356

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 July 2010, (the "Sole Shareholder").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Moor Park Fortuny Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 152 353, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 22 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 May 2010 under number 1019 (the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed dated 14 April 2010 of Maître Henri Hellinckx, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 7 June 2010 under number 1187.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the 14th April and closes on the 13th April on the following year."

2 To resolve that the financial year, which began on 22nd March 2010, ended on 13th April 2010.

3 Miscellaneous

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and resolved to consequently amend article 13 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the 14th April and closes on the 13th April of the following year."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved resolve that the financial year, which began on 22nd March 2010, ended on 13th April 2010.

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to nine hundred euro (EUR 900,-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le cinq juillet.

Par devant Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Moor Park Fortuny Holdings Luxembourg S.à r.l., une société ayant son siège social 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 152 356,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 5 juillet 2010 ("l'Associé Unique")

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de Moor Park Fortuny Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 152 353, constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 22 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1019 du 14 mai 2010 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx en date du 14 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1187 du 7 juin 2010 .

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la date d'ouverture et de la date de clôture de l'année sociale de la Société et modification de l'article 13 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'exercice social commence le 14 avril et se termine le 13 avril de l'année suivante."

2. Décision de clôturer l'année sociale commencée le 22 mars 2010 au 13 avril 2010.

3. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la date d'ouverture et la date de clôture de l'année sociale de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 13 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'exercice social commence le 14 avril et se termine le 13 avril de l'année suivante.."

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de clôturer l'année sociale commencée le 22 mars 2010, au 13 avril 2010.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2010. LAC/2010/30391. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093388/105.

(100104104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Store Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 94.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092115/10.

(100101958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Structor, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 143.045.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010092116/11.

(100102287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**Lemke Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Lemke Holding).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 111.614.

Im Jahre zweitausendzehn,

am neunundzwanzigsten Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft „LEMKE HOLDING“ (die „Gesellschaft“) mit Sitz in 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (R.C.S. Luxemburg, n° B 111 614), statt.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen am 04. November 2005, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), am 18. Februar 2006 unter der Nummer 362 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung nie abgeändert.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, beruflich wohnhaft in Luxemburg, welcher Frau Virginie MICHELS, private Beamter, zum Schriftführer, beruflich wohnhaft in Luxemburg, ernannt.

Die Gesellschafterversammlung wählt, Frau Séverine HACKEL, maître en droit zum Stimmenzähler beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bittet den Notar folgendes festzuhalten:

a) Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien sowie der anwesenden und vertretenen Aktionären beigefügt. Diese Liste und auch die Vollmächte werden, nachdem sie unterschrieben wurden, mit der gegenwärtigen Urkunde registriert.

b) Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle fünfzehntausend (15'000) Aktien, die das gesamte Aktienkapital in Höhe von EINHUNDERTFÜNFZIGTAUSEND EUR (150'000.- EUR) darstellen, bei dieser außerordentlichen Generalversammlung vertreten sind, so dass gegenwärtige Versammlung rechtmäßig zusammengetreten ist.

c) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

Tagesordnung:

1) Abänderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

„Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Die Gesellschaft kann zur Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks Niederlassungen oder Repräsentanzen in den Ländern errichten, in denen sie operativ tätig ist.“

2) Abänderung des Firmennamens in „LEMKE HOLDING SPF“ und dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Gesellschaftsordnung.

3) Abänderung von Artikel 21 der Satzung der Gesellschaft.

4) Aktualisierung der Gesellschaftssatzung um dieselbe in Einklang mit den neuen Bestimmungen des Gesetzes vom 25. August 2006 über die Handelsgesellschaften zu bringen.

5) Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die sofortige Abänderung von Artikel VIER (4) der Gesellschaftssatzung, den Gesellschaftsgegenstand betreffend, so dass die Gesellschaft fortan die Tätigkeiten einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (société de gestion de patrimoine familial) wie dies vorgesehen ist durch das Gesetz vom 11 Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, weiter führen kann.

Art. 4. gegenwärtiger Gesellschaftszweck erhält demnach folgenden neuen Wortlaut:

„Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzielle Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Die Gesellschaft kann zur Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks Niederlassungen oder Repräsentanzen in den Ländern errichten, in denen sie operativ tätig ist.“

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Firmennamen der Gesellschaft in „LEMKE HOLDING SPF“ abzuändern und beschließt demzufolge auch die Abänderung des Artikels EINS (1) der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Art. 1. „Es besteht eine Aktiengesellschaft bezeichnet als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“ abgekürzt „SPF“) [Gesetz vom 11. Mai 2007] unter der Bezeichnung „LEMKE HOLDING SPF“ „welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.“

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt zusätzlich Artikel EINUNDZWANZIG (21) der Gesellschaftssatzung in Bezug auf die Umstellung des oben erwähnten Gesellschaftszweckes auf eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen abzuändern.

Art. 21. „Die Bestimmungen der abgeänderten Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), finden ihre Anwendung überall wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.“

Vierter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt des weiteren noch Artikel elf (11) und sechzehn (16) der Gesellschaftssatzung abzuändern um dieselben in Einklang mit den neuen Bestimmungen des Gesetzes vom 25. August 2006 über die Handelsgesellschaften, zu bringen.

Artikel elf (11) und sechzehn (16) erhalten nun folgenden neuen Wortlaut:

Art. 11. „Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandenen Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.“

Art. 16. „Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.“

Da hiermit die Tagesordnung durchgenommen ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde. Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. GRISIUS, V. MICHELS, S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 1. Juli 2010. Relation: EAC/2010/7922. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010093369/106.

(100104075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Turkish Pharma Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Turkish Pharma Lux S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010092128/11.

(100102166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

**SGD Luxembourg Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM Luxembourg Glasnost Holdings GP).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.222.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of the month of June.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.551,

hereby represented by Annick Braquet, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of OCM Luxembourg Glasnost Holdings GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.222, incorporated by a deed of the undersigned notary of 29 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2358 of 3 December 2009 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have last been amended by a deed drawn up by the undersigned on 26 November 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 194 of 29 January 2010.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the denomination of the Company from "OCM Luxembourg Glasnost Holdings GP" to "SGD Luxembourg Holdings, S.à r.l." and subsequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is SGD Luxembourg Holdings, S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

2. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the denomination of the Company from "OCM Luxembourg Glasnost Holdings GP" to "SGD Luxembourg Holdings, S.à r.l." and subsequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is SGD Luxembourg Holdings, S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.551,

ici représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes résolutions pour être formalisée avec elles.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société OCM Luxembourg Glasnost Holdings GP, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.222, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2358 du 3 décembre 2009 (la Société).

III. Les statuts de la Société (les "Statuts ") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 26 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 194 du 29 janvier 2010.

IV. La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, et ayant reconnu avoir été informé de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de "OCM Luxembourg Glasnost Holdings GP" en "SGD Luxembourg Holdings, S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est SGD Luxembourg Holdings, S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)".

2. Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société "OCM Luxembourg Glasnost Holdings GP" en "SGD Luxembourg Holdings, S.à r.l." avec effet immédiat et de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est SGD Luxembourg Holdings, S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)".

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 1.200.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante susnommée le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2010. Relation: LAC/2010/29052. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093407/109.

(100103718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Toitures Lhote S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3870 Schifflange, 143, Cité Paerchen.

R.C.S. Luxembourg B 81.163.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette le 31 mai 2010.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2010092132/13.

(100102497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

TeleAd Inter-Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 50.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092124/10.

(100102590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

TeleAd Inter-Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 50.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092125/10.

(100102591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Topflite Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 39.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010092135/11.

(100102264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Lion/Gem Lux 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.354.

In the year two thousand ten,
on the eighteenth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Ms. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as special proxyholder of the board of directors of Lion/Gem Lux 1 S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.354, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary on 28 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2333, dated 24 September 2008. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1153, dated 2nd June 2010;

by virtue of the authority conferred on him pursuant to resolutions taken at a meeting of the board of directors of the Company held on 18 June 2010. A copy of an excerpt of the minutes of such meeting, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

1. The Company's subscribed share capital is set at one million one hundred and seventy-nine thousand one hundred and twentyseven euros (EUR 1,179,127.-), represented by one million fifty-seven thousand five hundred and eighty-eight

(1,057,588) redeemable shares of class A (the “A Redeemable Shares”, the holders thereof being referred to as “A Shareholders”), one thousand nine hundred and thirty-five (1,935) redeemable shares of class A 1 (the “Class A1 Preferred Redeemable Shares”), one thousand eight hundred and seventy-six (1,876) redeemable shares of class A 2 (the “Class A2 Preferred Redeemable Shares”), one thousand three hundred and eighty-four (1,384) redeemable shares of class A 3 (the “Class A3 Preferred Redeemable Shares”), two thousand seven hundred and ten (2,710) redeemable shares of class A 4 (the “Class A4 Preferred Redeemable Shares”), four hundred and ninety-one (491) redeemable shares of class A 5 (the “Class A5 Preferred Redeemable Shares”), three hundred and ninety-four (394) redeemable shares of class A 6 (the “Class A6 Preferred Redeemable Shares”), six hundred six (606) redeemable shares of class A 7 (the “Class A7 Preferred Redeemable Shares”), one thousand two hundred and six (1,206) redeemable shares of class A 8 (the “Class A8 Preferred Redeemable Shares”), three hundred and twenty-two (322) redeemable shares of class A 9 (the “Class A9 Preferred Redeemable Shares”), four hundred and thirty (430) redeemable shares of class A 10 (the “Class A10 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and eighty-five (185) redeemable shares of class A 11 (the “Class A11 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and forty-seven (147) redeemable shares of class A 12 (the “Class A12 Preferred Redeemable Shares”), ninety-nine (99) redeemable shares of class A 13 (the “Class A13 Preferred Redeemable Shares”), ninety-four (94) redeemable shares of class A 14 (the “Class A14 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and fifty-two (152) redeemable shares of class A 15 (the “Class A15 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and sixty (160) redeemable shares of class A 16 (the “Class A16 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and fifty-one (151) redeemable shares of class A 17 (the “Class A17 Preferred Redeemable Shares”), ninety-four (94) redeemable shares of class A 18 (the “Class A18 Preferred Redeemable Shares”), four hundred and seventy-three (473) redeemable shares of class A 19 (the “Class A19 Preferred Redeemable Shares”) and two hundred and thirty-seven (237) redeemable shares of class A 20 (the “Class A 20 Preferred Redeemable Shares” and the above redeemable shares of Class A1 to Class A 20 being referred to as the “Class A Preferred Redeemable Shares” and their holders as the “Class A Preferred Shareholders”) and one hundred and eight thousand three hundred and ninety-three (108,393) redeemable shares of class B (the “B Redeemable Shares” and the holders thereof the “B Shareholders”), each redeemable share having a par value of one euro (EUR 1.-).

2. Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company, the authorised capital, including the issued share capital, is set at two hundred million euros (EUR 200,000,000.-), consisting of one hundred and fifty million (150,000,000) A Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A1 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A2 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A3 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A4 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A5 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A6 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A7 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A8 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A9 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A10 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A11 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A12 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A13 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A14 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A15 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A16 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A17 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A18 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A19 Preferred Redeemable Shares, one million (1,000,000) Class A20 Preferred Redeemable Shares and thirty million (30,000,000) B Redeemable Shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

3. Pursuant to resolutions taken at a meeting held on 18 June 2010, the board of directors of the Company decided to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred and eighty-nine euros (EUR 7,589.-) so as to raise it from its current amount of one million one hundred and seventy-nine thousand one hundred and twenty-seven euros (EUR 1,179,127.-) up to one million one hundred and eighty-six thousand seven hundred and sixteen euros (EUR 1,186,716.-) through the issue of four thousand thirty-four (4,034) A Redeemable Shares and three thousand five hundred and fifty-five (3,555) B Redeemable Shares, each share having a par value of EUR 1 (hereinafter the “Shares”).

Pursuant to article 5 of the articles of incorporation of the Company, the board of directors of the Company is authorized to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares issued.

The new Shares have been subscribed as follows:

- one thousand one hundred (1,100) A Redeemable Shares have been subscribed for by Chris Britton, having his address at Park Grange, Main Street, Sicklinghall, LS22 4AP, at the price of one thousand one hundred euros (EUR 1,100);
- four hundred (400) A Redeemable Shares have been subscribed for by David Manson, having his address at 12 Church Street, Davenham, Northwich, Cheshire CW9 8NE, at the price of four hundred euros (EUR 400);
- two hundred and fifty (250) A Redeemable Shares have been subscribed for by Leendert Den Hollander, having his address at 5 Chemin de Borex, 1274 Grens, Switzerland, at the price of two hundred and fifty euros (EUR 250);
- two hundred (200) A Redeemable Shares have been subscribed for by Mark Escolme, having his address at Fyings, 21 Compton Way, Farnham, Surrey, GU10 1QY, at the price of two hundred euros (EUR 200);
- two hundred (200) A Redeemable Shares have been subscribed for by Jan Woods, having her address at Riversway, Marlow Bridge Lane, Marlow, Bucks SL7 1RH, at the price of two hundred euros (EUR 200);

- three hundred (300) A Redeemable Shares have been subscribed for by Toby Nicol, having his address at 92 Offord Road, London NI 1PF, at the price of three hundred euros (EUR 300);

- one hundred (100) A Redeemable Shares and one thousand one hundred and eighty-five (1,185) B Redeemable Shares have been subscribed for by Dirk Diester, having his address at 14 Kingston Lane, Teddington, Middlesex TW11 9HW, at the price of one thousand two hundred and eighty-five euros (EUR 1,285);

- one hundred and twenty (120) A Redeemable Shares have been subscribed for by Nick Jackson, having his address at Countess Gardens, Bell Street, Henley on Thames, Oxon RG9 2BN, at the price of one hundred and twenty euros (EUR 120);

- one hundred (100) A Redeemable Shares and one thousand one hundred and eighty-five (1,185) B Redeemable Shares have been subscribed for by Jola Gillespie, having her address at 5 Brunswick Hill, Reading, Berks RG1 7YT, at the price of one thousand two hundred and eighty-five euros (EUR 1,285);

- one hundred (100) A Redeemable Shares have been subscribed for by Stephen Taylor, having his address at 12 Keswick Road, Putney, London SW15 2JN, at the price of one hundred euros (EUR 100);

- one hundred (100) A Redeemable Shares have been subscribed for by Toni Attwood, having his address at Chemin En Durian No. 5, 1197 Prangins, Vald, Switzerland, at the price of one hundred euros (EUR 100);

- one hundred (100) A Redeemable Shares and one thousand one hundred and eighty-five (1,185) B Redeemable Shares have been subscribed for by Neil Sanderson, having his address at 39 Bacchus Lane, South Cave, Brough, East Yorkshire HU14 2ER, at the price of one thousand two hundred and eighty-five euros (EUR 1,285);

- one hundred (100) A Redeemable Shares have been subscribed for by Stuart Caborn, having his address at 7 Laurel Way, Bottesford, Scunthorpe DN16 3GT, at the price of one hundred euros (EUR 100);

- one hundred and twenty-four (124) A Redeemable Shares have been subscribed for by Richard Stables, having his address at 62 Bradford Avenue, Cleethorpes, DN35 0BH, at the price of one hundred and twenty-four euros (EUR 124);

- one hundred and fifty (150) A Redeemable Shares have been subscribed for by Karen Noakes, having her address at 41 Jedburgh Street, London SW11 5QA, at the price of one hundred and fifty euros (EUR 150);

- forty (40) A Redeemable Shares have been subscribed for by Steve Payne, having his address at 65 Carter Street, Uttoxeter, Staffordshire ST14 8EY, at the price of forty euros (EUR 40);

- forty (40) A Redeemable Shares have been subscribed for by Richard Bales, having his address at Beck House, Acklam, Malton, YO17 9RG, at the price of forty euros (EUR 40);

- one hundred and fifty (150) A Redeemable Shares have been subscribed for by Tracy Knowles, having her address at Ferme Du Longpre, La Cambe, France 14230, at the price of one hundred and fifty euros (EUR 150);

- forty (40) A Redeemable Shares have been subscribed for by Henrik Nyberg, having his address at Otto Lindblads vag 6, 224 65, Lund, Sweden at the price of forty euros (EUR 40);

- eighty (80) A Redeemable Shares have been subscribed for by Elisabeth Yllfors, having her address at Randersgatan 26, 25440 Helsingborg, Sweden, at the price of eighty euros (EUR 80);

- forty (40) A Redeemable Shares have been subscribed for by Cecile Scarfogliere, having her address at 91 Avenue Wagram 75017 Paris, France, at the price of forty euros (EUR 40);

- forty (40) A Redeemable Shares have been subscribed for by Christophe Guillon, having his address at 50 bis Grande Rue du 8 Mai, 91430 Vauhallan, France, at the price of forty euros (EUR 40);

- eighty (80) A Redeemable Shares have been subscribed for by Sondov Oystese, having her address at Mosesvei 5, 1440 Drøbak, Norway, at the price of eighty euros (EUR 80); and

- eighty (80) A Redeemable Shares have been subscribed for by Geir Nesheime, having his address at Heggelibakken 59, 0374 Oslo, Norway, at the price of eighty euros (EUR 80).

The documentation evidencing such subscriptions has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The Shares subscribed have been paid up by contribution in cash. The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of seven thousand five hundred and eighty-nine euros (EUR 7,589.-) is allocated exclusively to the share capital. There is no issue premium.

As a result of the above capital increase, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at one million one hundred and eighty-six thousand seven hundred and sixteen euros (EUR 1,186,716.-), represented by one million sixty-one thousand six hundred and twenty-two (1,061,622) redeemable shares of class A (the “A Redeemable Shares”, the holders thereof being referred to as “A Shareholders”), one thousand nine hundred and thirty-five (1,935) redeemable shares of class A 1 (the “Class A1 Preferred Redeemable Shares”), one thousand eight hundred and seventy-six (1,876) redeemable shares of class A 2 (the “Class A2 Preferred Redeemable Shares”), one thousand three hundred and eighty-four (1,384) redeemable shares of class A 3 (the “Class A3 Preferred Redeemable Shares”), two thousand seven hundred and ten (2,710) redeemable shares of class A 4 (the “Class A4 Preferred Redeemable Shares”), four hundred and ninety-one (491) redeemable shares of class A 5 (the

“Class A5 Preferred Redeemable Shares”), three hundred and ninetyfour (394) redeemable shares of class A 6 (the “Class A6 Preferred Redeemable Shares”), six hundred six (606) redeemable shares of class A 7 (the “Class A7 Preferred Redeemable Shares”), one thousand two hundred and six (1,206) redeemable shares of class A 8 (the “Class A8 Preferred Redeemable Shares”), three hundred and twenty-two (322) redeemable shares of class A 9 (the “Class A9 Preferred Redeemable Shares”), four hundred and thirty (430) redeemable shares of class A 10 (the “Class A10 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and eighty-five (185) redeemable shares of class A 11 (the “Class A11 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and forty-seven (147) redeemable shares of class A 12 (the “Class A12 Preferred Redeemable Shares”), ninety-nine (99) redeemable shares of class A 13 (the “Class A13 Preferred Redeemable Shares”), ninety-four (94) redeemable shares of class A 14 (the “Class A14 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and fifty-two (152) redeemable shares of class A 15 (the “Class A15 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and sixty (160) redeemable shares of class A 16 (the “Class A16 Preferred Redeemable Shares”), one hundred and fifty-one (151) redeemable shares of class A 17 (the “Class A17 Preferred Redeemable Shares”), ninety-four (94) redeemable shares of class A 18 (the “Class A18 Preferred Redeemable Shares”), four hundred and seventy-three (473) redeemable shares of class A 19 (the “Class A19 Preferred Redeemable Shares”) and two hundred and thirty-seven (237) redeemable shares of class A 20 (the “Class A 20 Preferred Redeemable Shares” and the above redeemable shares of Class A1 to Class A 20 being referred to as the “Class A Preferred Redeemable Shares” and their holders as the “Class A Preferred Shareholders”) and one hundred and eleven thousand nine hundred and forty-eight (111,948) redeemable shares of class B (the “B Redeemable Shares” and the holders thereof the “B Shareholders”), each redeemable share having a par value of one euro (EUR 1.-).”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille dix,

le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mademoiselle Fanny Kindler, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d’administration de la société Lion/Gem Lux 1 S.A. (la «la Société»), ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.354, constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 28 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2333, en date du 24 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1153, en date du 2 juin 2010;

en vertu d’un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d’administration de ladite Société tenu le 18 juin 2010. Une copie d’un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l’enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu’il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations comme suit:

1. Le capital souscrit de la Société est fixé à un million cent soixante-dix-neuf mille cent vingt-sept euros (EUR 1.179.127,-), représenté par un million cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingthuit (1.057.588) actions rachetables de catégorie A (les «Actions Rachetables de Catégorie A» les détenant étant désignés «Actionnaires A»), mille neuf cent trente-cinq (1.935) actions rachetables de catégorie A1 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A1»), mille huit cent soixante-seize (1.876) actions de catégorie A2 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A2»), mille trois cent quatre-vingt quatre (1.384) actions de catégorie A3 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A3»), deux mille sept cent dix (2.710) actions de catégorie A4 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A4»), quatre cent quatrevingt-onze (491) actions de catégorie A5 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A5»), trois cent quatre-vingt quatorze (394) actions de catégorie A6 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A6»), six cent six (606) actions de catégorie A7 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A7»), mille deux cent six (1.206) actions de catégorie A8 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A8»), trois cent vingt-deux (322) actions de catégorie A 9 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A9»), quatre cent trente

(430) actions de catégorie A 10 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A10»), cent quatre vingt-cinq (185) actions de catégorie A 11 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A11»), cent quarante sept (147) actions de catégorie A 12 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A12»), quatre-vingt dix-neuf (99) actions de catégorie A 13 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A13»), quatre-vingt quatorze (94) actions de catégorie A 14 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A14»), cent cinquante-deux (152) actions de catégorie A 15 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A15»), cent soixante (160) actions de catégorie A 16 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A16»), cent cinquante-et-une (151) actions de catégorie A 17 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A17»), quatre-vingt-quatorze (94) actions de catégorie A 18 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A18»), quatre cent soixante-treize (473) actions de catégorie A 19 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A19») et deux cent trente-sept (237) actions de catégorie A 20 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A20») (les actions rachetables susmentionnées de catégorie A 1 à catégorie A 20 étant ci-après désignées comme les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A») et leurs détenteurs comme «Actionnaires Préférentiels de Catégorie A») et cent huit mille trois cent quatre-vingt-treize (108.393) actions rachetables B (les «Actions Rachetables B») et les détenteurs de celles-ci, les «Actionnaires B»), chaque action rachetable ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la société, le capital autorisé, le capital émis inclus, est fixé à deux cents millions d'euros (EUR 200.000.000), représenté par cent cinquante millions (150.000.000) d'Actions Rachetables A, un million (1.000.000) Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A1, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A2, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A3, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A4, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A5, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A6, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A7, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A8, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A9, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A10, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A11, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A12, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A13, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A14, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A15, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A16, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A17, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A18, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A19, un million (1.000.000) d'Actions Préférentielles Rachetables de Catégorie A20 et trente millions (30.000.000) d'Actions Rachetables B avec une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Conformément aux résolutions adoptées à la réunion du conseil en date du 18 juin 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de sept mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 7.589,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million cent soixante-dix-neuf mille cent vingt-sept euros (EUR 1.179.127,-) jusqu'à un million cent quatre-vingt-six mille sept cent seize euros (EUR 1.186.716,-) par l'émission de quatre mille trente-quatre (4.034) Actions Rachetables A et de trois mille cinq cent cinquante-cinq (3.555) Actions Rachetables B, chaque action rachetable ayant une valeur d'un euro (EUR 1,-) (les «Actions»).

Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société est autorisé à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription en ce qui concerne les actions à émettre.

Les Actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- mille cent (1,100) Actions Rachetables A ont été souscrites par Chris Britton, ayant son adresse à Park Grange, Main Street, Sicklinghall, LS22 4AP, pour un prix de mille cent euros (EUR 1,100);
- quatre cents (400) Actions Rachetables A ont été souscrites par David Manson, 12 ayant son adresse à Church Street, Davenham, Northwich, Cheshire CW9 8NE, pour un prix de quatre cents euros (EUR 400);
- deux cent cinquante (250) Actions Rachetables A ont été souscrites par Leendert Den Hollander, ayant son adresse à 5 Chemin de Borex, 1274 Grens, Suisse, pour un prix de deux cent cinquante euros (EUR 250);
- deux cents (200) Actions Rachetables A ont été souscrites par Mark Escolme, ayant son adresse à Fyrings, 21 Compton Way, Farnham, Surrey, GU10 1QY, pour un prix de deux cents euros (EUR 200);
- deux cents (200) Actions Rachetables A ont été souscrites par Jan Woods, ayant son adresse à Riversway, Marlow Bridge Lane, Marlow, Bucks SL7 1RH, pour un prix de deux cents euros (EUR 200);
- trois cents (300) Actions Rachetables A ont été souscrites par Toby Nicol, ayant son adresse à 92 Offord Road, Londres NI 1PF, pour un prix de trois cents euros (EUR 300);
- cent euros (100) Actions Rachetables A et mille cent quatre-vingt-cinq (1,185) Actions Rachetables B ont été souscrites par Dirk Diester, ayant son adresse à 14 Kingston Lane, Teddington, Middlesex TW11 9HW, pour un prix de mille deux cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1,285);
- cent vingt (120) Actions Rachetables A ont été souscrites par Nick Jackson, ayant son adresse à Countess Gardens, Bell Street, Henley on Thames, Oxon RG9 2BN, pour un prix de cent vingt euros (EUR 120);

- cent (100) Actions Rachetables A et mille cent quatre-vingt-cinq (1,185) Actions Rachetables B ont été souscrites par Jola Gillespie, ayant son adresse à 5 Brunswick Hill, Reading, Berks RG1 7YT, pour un prix de mille deux cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1,285);
- cent (100) Actions Rachetables A ont été souscrites par Stephen Taylor, ayant son adresse à 12 Keswick Road, Putney, Londres SW15 2JN, pour un prix de cent euros (EUR 100);
- cent (100) Actions Rachetables A ont été souscrites par Toni Attwood, ayant son adresse à Chemin En Durian No. 5, 1197 Prangins, Vald, Suisse, pour un prix de cent euros (EUR 100);
- cent (100) Actions Rachetables A et mille cent quatre-vingt-cinq (1,185) Actions Rachetables B ont été souscrites par Neil Sanderson, ayant son adresse à 39 Bacchus Lane, South Cave, Brough, East Yorkshire HU14 2ER, pour un prix de mille deux cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1,285);
- cent (100) Actions Rachetables A ont été souscrites par Stuart Caborn, ayant son adresse à 7 Laurel Way, Bottesford, Scunthorpe DN16 3GT, pour un prix de cent euros (EUR 100);
- cent vingt-quatre (124) Actions Rachetables A ont été souscrites par Richard Stables, ayant son adresse à 62 Bradford Avenue, Cleethorpes, DN35 0BH, pour un prix de cent vingt-quatre euros (EUR 124);
- cent cinquante (150) Actions Rachetables A ont été souscrites par Karen Noakes, ayant son adresse à 41 Jedburgh Street, Londres SW11 5QA, pour un prix de cent cinquante euros (EUR 150);
- quarante (40) Actions Rachetables A ont été souscrites par Steve Payne, ayant son adresse à 65 Carter Street, Uttoxeter, Staffordshire ST14 8EY, pour un prix de quarante euros (EUR 40);
- quarante (40) Actions Rachetables A ont été souscrites par Richard Bales, ayant son adresse à Beck House, Acklam, Malton, YO17 9RG, pour un prix de quarante euros (EUR 40);
- cent cinquante (150) Actions Rachetables A ont été souscrites par Tracy Knowles, ayant son adresse à Ferme Du Longpre, La Cambe, France 14230, pour un prix de cent cinquante euros (EUR 150);
- quarante (40) Actions Rachetables A ont été souscrites par Henrik Nyberg, ayant son adresse à Otto Lindblads vag 6, 224 65, Lund, Suède, pour un prix de quarante euros (EUR 40);
- quatre-vingt (80) Actions Rachetables A ont été souscrites par Elisabeth Yllfors, ayant son adresse à Randersgatan 26, 25440 Helsingborg, Suède, pour un prix de quatre-vingt euros (EUR 80);
- quarante (40) Actions Rachetables A ont été souscrites par Cecile Scarfogliere, ayant son adresse à 91 Avenue Wagram 75017 Paris, France, pour un prix de quarante euros (EUR 40);
- quarante (40) Actions Rachetables A ont été souscrites par Christophe Guillon, ayant son adresse à 50 bis Grande Rue du 8 Mai, 91430 Vauhallan, France, pour un prix de quarante euros (EUR 40);
- quatre-vingt (80) Actions Rachetables A ont été souscrites par Sondov Oystese, ayant son adresse à Mosesvei 5, 1440 Drøbak, Norvège, pour un prix de quatre-vingt euros (EUR 80);
- quatre-vingt (80) Actions Rachetables A ont été souscrites par Geir Nesheime, ayant son adresse à Heggelibakken 59, 0374 Oslo, Norvège, pour un prix de quatre-vingt euros (EUR 80);

Les documents justificatifs des souscriptions ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les Actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de sept mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 7.589,-) est entièrement alloué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million cent quatre-vingt-six mille sept cent seize euros (EUR 1.186.716,-), représenté par un million soixante-et-un mille six cent vingt-deux (1.061.622) actions rachetables de catégorie A (les «Actions Rachetables de Catégorie A» les détenant étant désignés «Actionnaires A»), mille neuf cent trente-cinq (1.935) actions rachetables de catégorie A1 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A1»), mille huit cent soixante-seize (1.876) actions de catégorie A2 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A2»), mille trois cent quatre-vingt quatre (1.384) actions de catégorie A3 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A3»), deux mille sept cent dix (2.710) actions de catégorie A4 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A4»), quatre cent quatre-vingt-onze (491) actions de catégorie A5 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A5»), trois cent quatre-vingt quatorze (394) actions de catégorie A6 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A6»), six cent six (606) actions de catégorie A7 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A7»), mille deux cent six (1.206) actions de catégorie A8 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A8»), trois cent vingt-deux (322) actions de catégorie A 9 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A9»), quatre cent trente (430) actions de catégorie A 10 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A10»), cent quatre vingt-cinq (185) actions de catégorie A 11 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A11»), cent quarante sept (147) actions de catégorie A12 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A12»), quatre-vingt dix-neuf (99) actions de catégorie A13 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A13»), quatre-vingt quatorze (94) actions de catégorie A14 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A14»), cent cinquante-deux (152) actions de catégorie

A15 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A15»), cent soixante (160) actions de catégorie A16 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A16»), cent cinquante-et-une (151) actions de catégorie A 17 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A17»), quatre-vingt-quatorze (94) actions de catégorie A 18 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A18»), quatre cent soixante-treize (473) actions de catégorie A19 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A19») et deux cent trente-sept (237) actions de catégorie A20 (les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A20») (les actions rachetables susmentionnées de catégorie A1 à catégorie A20 étant ci-après désignées comme les «Actions Rachetables Préférentielles de Catégorie A») et leurs détenteurs comme «Actionnaires Préférentiels de Catégorie A») et cent onze mille neuf cent quarante-huit (111.948) actions rachetables B (les «Actions Rachetables B») et les détenteurs de celles-ci, les «Actionnaires B»), chaque action rachetable ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. KINDLER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 juin 2010. Relation: EAC/2010/7548. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010094098/344.

(100104482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Union & Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 65.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010092140/10.

(100102283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Topsin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 64.405.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010092136/11.

(100102431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Union & Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 65.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010092141/10.

(100102284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Urbangest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 228, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092142/10.

(100102592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Sirenis S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.234.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 2 juillet 2010:

1. Jürgen Fischer, Jean Nicolas Beissel et Klaus Georg Krumnau ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet au 2 juillet 2010.
2. Fiduciaire FIBETRUST, a démissionné de sa fonction de commissaire avec effet au 2 juillet 2010.
3. Danielle Buche, Christian Tailleur et James Body, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg ont été nommés administrateurs avec effet au 2 juillet 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.
4. TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., RCS B 152398 avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé commissaire avec effet au 2 juillet 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.
5. Le siège social de la société est transféré avec effet au 2 juillet 2010 du 38, Boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010092254/23.

(100100946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

**SAE Capital Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Romanestel International S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.334.

In the year two thousand and ten, on the second of July.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of members of the public limited company "ROMANESTEL INTERNATIONAL S.A.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 150334, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 10th of December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 198 of the 29th of January 2010.

The meeting is presided by Ms. Sabrina COLANTONIO, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The Chairman appoints as secretary Mr. Fabio GASPERONI, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elects as scrutineer Mr. Pierre-Siffrein GUILLET, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

- A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To change the corporate name of the Company into “SAE CAPITAL HOLDINGS S.A.” and to reword the Article 1 of the French and the English versions of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

English version:

“ Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company (“société anonyme”) (the “Company”) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the “Articles”).

1.2 The Company will exist under the name of “SAE CAPITAL HOLDINGS S.A.”.

1.3 The Company may have one shareholder (the “Sole Shareholder”) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

French Version:

“ Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telles qu’amendées (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de “SAE CAPITAL HOLDINGS S.A.”.

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l’Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l’Actionnaire Unique.

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides:

- to change the corporate name of the Company into “SAE CAPITAL HOLDINGS S.A.”, and
- to adopt in consequence for article 1 of the articles of association the wording as reproduced under point 1) of the agenda.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le deux juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres de la société anonyme "ROMANESTEL INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150334, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 198 du 29 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Sabrina COLANTONIO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Fabio GASPERONI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en "SAE CAPITAL HOLDINGS S.A." et nouvelle rédaction de l'article 1 des versions français et anglaise des statuts de la Société comme suit:

Version anglaise:

" Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the name of "SAE CAPITAL HOLDINGS S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Version française:

" Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telles qu'amendées (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "SAE CAPITAL HOLDINGS S.A.".

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide:

- de changer la dénomination sociale de la Société en "SAE CAPITAL HOLDINGS S.A.", et
- d'adopter en conséquence pour l'article 1 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. COLANTONIO, F. GASPERONI, P-S. GUILLET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2010. LAC/2010/29750. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094222/142.

(100104487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Vizzion Real Estate Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 139.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092144/9.

(100102607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

ARESIA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 143.210.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 2948 du 11 décembre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juillet 2010.

ARESIA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010092281/16.

(100102399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Valengilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 64.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010092145/10.

(100102138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Via Moda Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 59.231.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092147/10.

(100102400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

V33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 149.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092153/9.

(100102606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Zaman Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 114.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092165/9.

(100102233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

CEREP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.403.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.559.

In the year two thousand and ten, on the twenty fifth of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP II, L.L.C., a limited liability company, incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, United States of America, and registered with the Delaware Division of Corporations under number 3958584,

CEREP II Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107558,

both here represented by Mr. Régis Galiotto, lawyer, with professional address at 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of two (2) proxies given on June 23, 2010.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "CEREP II S.à r.l." (the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107559, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of April 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 888, dated September 13, 2005, whose bylaws have been lastly amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg of December 9, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 315, dated February 12, 2010.

II. The Company's share capital is set at nine million three hundred twelve thousand two hundred Euro (EUR 9.312.200,00) represented by ninety-five thousand nine hundred seventy-four (95.974) Ordinary Shares, one thousand one hundred eighty-five (1.185) Class A Shares, three hundred six (306) Class B Shares, two thousand seven hundred sixty-eight (2.768) Class C Shares, three thousand six hundred three (3.603) Class D shares, one hundred eighty-seven (187) Class E Shares, five thousand one hundred forty-two (5.142) Class F Shares, two thousand nine hundred three (2.903) Class G Shares, one thousand one hundred seventeen (1.117) Class H Shares, four thousand three hundred thirteen (4.313) Class I Shares, one thousand four hundred eighty (1.480) Class J Shares, two thousand one hundred ninety-nine (2.199) Class K Shares, nine hundred eighty-one (981) Class L Shares, two thousand one hundred eighty-eight (2.188) Class M Shares, one thousand four hundred twenty-one (1.421) Class N Shares, three thousand one hundred four (3.104) Class O Shares, five thousand one hundred eight (5.108) Class P Shares, two thousand two hundred twenty-four (2.224) Class Q Shares, two thousand one hundred five (2.105) Class R Shares, two hundred seventy-eight (278) Class S Shares, one thousand five hundred fifty-seven (1.557) Class T Shares, five thousand one hundred eighty-six (5.186) Class U Shares, one thousand two hundred thirtythree (1.233) Class V Shares, nineteen (19) Class W Shares, five thousand fifty-three (5.053) Class X Shares, two thousand two hundred forty-five (2.245) Class Y Shares, four thousand three hundred eighty-three (4.383) Class Z Shares, one thousand one hundred ninety-five (1.195) Class AA Shares, one thousand eight hundred three (1.803) Class AB Shares, one thousand seventy-eight (1.078) Class AC Shares, one thousand (1.000) Class AD Shares, four hundred forty-nine (449) Class AE Shares, one thousand five hundred fifteen (1.515) Class AF Shares, two (2) Class AG Shares, one thousand four hundred (1.400) Class AH Shares, six thousand three hundred sixty-eight (6.368) Class AI Shares, three thousand six hundred seventy-seven (3.677) Class AJ Shares, two thousand two hundred fifty-one (2.251) Class AK Shares, eight hundred sixty-seven (867) Class AL Shares, one thousand three hundred nine (1.309) Class AM Shares, nine hundred eighty-five (985) Class AN Shares, four thousand eighty-three (4.083) Class AO Shares, all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each. (the Shares).

III. The shareholders resolve to increase the Company's share capital by the amount of ninety-one thousand four hundred Euro (EUR 91.400,00) to raise it from its present amount of nine million three hundred and twelve thousand two hundred Euro (EUR 9.312.200,00) to nine million four hundred three thousand six hundred Euro (EUR 9.403.600,00) by creation and issue of one hundred sixty-four (164) class I shares (the New I Shares), nine hundred (900) new class J shares (the New J Shares) and seven hundred sixty-four (764) new class AG shares (the New AG Shares), all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each.

Subscription - Payment

CEREP II, L.L.C., prenamed, resolves to:

- subscribe for the one hundred sixty-four (164) New I Shares, and to fully pay them up in their nominal value of eight thousand two hundred Euro (EUR 8.200,00), together with a share premium in the amount of ten Euro and sixty-seven cents (EUR 10,67),

- subscribe for the nine hundred (900) New J Shares, and to fully pay them up in their nominal value of forty-five thousand Euro (EUR 45.000,00),

- subscribe for the seven hundred sixty-four (764) New AG Shares, and to fully pay them up in their nominal value of thirty-eight thousand two hundred Euro (EUR 38.200,00), together with a share premium in the amount of eight Euro and sixty cents (EUR 8,60),

by contribution in kind in the aggregate amount of ninety-one thousand four hundred nineteen Euro and twenty-seven cents (EUR 91.419,27), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by CEREP II L.L.C., prenamed, towards the Company.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a balance sheet dated June 25, 2010 of the Company;
- a contribution declaration of CEREP II, L.L.C., prenamed;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

CEREP II, L.L.C., prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of it be transferred to it.

- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

V. Pursuant to the above resolutions, article 5.1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital of the Company is set at nine million four hundred three thousand six hundred Euro (EUR 9.403.600,00) represented by ninety-five thousand nine hundred seventy-four (95.974) Ordinary Shares, one thousand

one hundred eighty-five (1.185) Class A Shares, three hundred six (306) Class B Shares, two thousand seven hundred sixty-eight (2.768) Class C Shares, three thousand six hundred three (3.603) Class D shares, one hundred eighty-seven (187) Class E Shares, five thousand one hundred forty-two (5.142) Class F Shares, two thousand nine hundred three (2.903) Class G Shares, one thousand one hundred seventeen (1.117) Class H Shares, four thousand four hundred seventy-seven (4.477) Class I Shares, two thousand three hundred eighty (2.380) Class J Shares, two thousand one hundred ninety-nine (2.199) Class K Shares, nine hundred eighty-one (981) Class L Shares, two thousand one hundred eighty-eight (2.188) Class M Shares, one thousand four hundred twenty-one (1.421) Class N Shares, three thousand one hundred four (3.104) Class O Shares, five thousand one hundred eight (5.108) Class P Shares, two thousand two hundred twentyfour (2.224) Class Q Shares, two thousand one hundred five (2.105) Class R Shares, two hundred seventy-eight (278) Class S Shares, one thousand five hundred fifty-seven (1.557) Class T Shares, five thousand one hundred eighty-six (5,186) Class U Shares, one thousand two hundred thirty-three (1.233) Class V Shares, nineteen (19) Class W Shares, five thousand fifty-three (5.053) Class X Shares, two thousand two hundred forty-five (2.245) Class Y Shares, four thousand three hundred eighty-three (4.383) Class Z Shares, one thousand one hundred ninety-five (1.195) Class AA Shares, one thousand eight hundred three (1.803) Class AB Shares, one thousand seventy-eight (1.078) Class AC Shares, one thousand (1.000) Class AD Shares, four hundred forty-nine (449) Class AE Shares, one thousand five hundred fifteen (1.515) Class AF Shares, seven hundred sixty-six (766) Class AG Shares, one thousand four hundred (1.400) Class AH Shares, six thousand three hundred sixty-eight (6.368) Class AI Shares, three thousand six hundred seventy-seven (3.677) Class AJ Shares, two thousand two hundred fifty-one (2.251) Class AK Shares, eight hundred sixty-seven (867) Class AL Shares, one thousand three hundred nine (1.309) Class AM Shares, nine hundred eighty-five (985) Class AN Shares, four thousand eighty-three (4.083) Class AO Shares, all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50,00) each.

The Class A to AO Shares are together referred to as the Specific Classes of Shares and the Ordinary Shares and the Specific Classes of Shares are together referred to as the Shares".

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

CEREP II, L.L.C., une limited liability company, constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès de la Delaware Division of Corporations sous le numéro 3958584,

CEREP II Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107558,

ici représentées par M. Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations données le 23 juin 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «CEREP II S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107559, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 888, en date du 13 septembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg du 9 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 315 en date du 12 février 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf millions trois cent douze mille deux cents Euro (EUR 9.312.200,00) représenté par quatre-vingt quinze mille neuf cent soixante-quatorze (95.974) Parts Sociales Ordinaires, mille cent quatre-vingt-cinq (1.185) Parts Sociales de Classe A, trois cent six (306) Parts Sociales de Classe B, deux mille sept cent soixante-huit (2.768) Parts Sociales de Classe C, trois mille six cent trois (3.603) Parts Sociales de Classe D, cent quatre-vingt-sept (187) Parts Sociales de Classe E, cinq mille cent quarante-deux (5.142) Parts Sociales de Classe F, deux mille neuf cent trois (2.903) Parts Sociales de Classe G, mille cent dix-sept (1.117) Parts Sociales de Classe H, quatre mille trois cent treize (4.313) Parts Sociales de Classe I, mille quatre cent quatre-vingt (1.480) Parts Sociales de Classe J, deux mille cent quatre-vingt-dix-neuf (2.199) Parts Sociales de Classe K, neuf cent quatre-vingt-un (981) Parts Sociales de Classe L, deux mille cent quatre-vingt-huit (2.188) Parts Sociales de Classe M, mille quatre cent vingt et un (1.421) Parts Sociales de Classe N, trois mille cent quatre (3.104) Parts Sociales de Classe O, cinq mille cent huit (5.108) Parts Sociales de Classe P, deux mille deux cent vingt-quatre (2.224) Parts Sociales de Classe Q, deux mille cent cinq (2.105) Parts Sociales de Classe R, deux cent soixante-dix-huit (278) Parts Sociales de Classe S, mille cinq cent cinquante-sept (1.557) Parts Sociales de Classe T, cinq mille cent quatre-vingt-six (5.186) Parts Sociales de Classe U, mille deux cent trente-trois (1.233) Parts Sociales de Classe V, dix-neuf (19) Parts Sociales de Classe W, cinq mille cinquante-trois (5.053) Parts Sociales de Classe X, deux mille deux cent quarante-cinq (2.245) Parts Sociales de Classe Y, quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (4.383) Parts Sociales de Classe Z, mille cent quatre-vingt-quinze (1.195) Parts Sociales de Classe AA, mille huit cent trois (1.803) Parts Sociales de Classe AB, mille soixante-dix-huit (1.078) Parts Sociales de Classe AC, mille (1.000) Parts Sociales de Classe AD, quatre cent quarante-neuf (449) Parts Sociales de Classe AE, mille cinq cent quinze (1.515) Parts Sociales de Classe AF, deux (2) Parts Sociales de Classe AG, mille quatre cents (1.400) Parts Sociales de Classe AH, six mille trois cent soixante-huit (6.368) Parts Sociales de Classe AI, trois mille six cent soixante-dix-sept (3.677) Parts Sociales de Classe AJ, deux mille deux cent cinquante et une (2.251) Parts Sociales de Classe AK, huit cent soixante-sept (867) Parts Sociales de Classe AL, mille trois cent neuf (1.309) Parts Sociales de Classe AM, neuf cent quatre-vingt cinq (985) Parts Sociales de Classe AN, quatre mille quatre-vingt-trois (4.083) Parts Sociales de Classe AO, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune (les Parts Sociales).

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-onze mille quatre cents Euro (EUR 91.400,00) pour le faire passer de son montant actuel de neuf millions trois cent douze mille deux cents Euro (EUR 9.312.200,00) à neuf millions quatre cent trois mille six cents Euro (EUR 9.403.600,00) par la création et l'émission cent soixante-quatre (164) parts sociales de classe I (les Nouvelles Parts I), neuf cent (900) parts sociales de classe J (les Nouvelles Parts J) et sept cent soixante-quatre (764) parts sociales de classe AG (les Nouvelles Parts AG), toutes d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune.

Souscription - Libération

CEREP II, L.L.C., précitée, décide de:

- souscrire aux cent soixante-quatre (164) Nouvelles Parts I, et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de huit mille deux cent Euro (EUR 8.200,00), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de dix Euro et soixante sept cents (EUR 10,67),

- souscrire aux neuf cent (900) Nouvelles Parts J, et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de quarante-cinq mille Euro (EUR 45.000,00),

- souscrire aux sept cent soixante-quatre (764) Nouvelles Parts AG, et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de trente-huit mille deux cent Euro (EUR 38.200,00), ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de huit Euro et soixante cents (EUR 8,60),

par apport en nature d'un montant total de quatre-vingt-onze mille quatre cent dix-neuf Euro et vingt-sept cents (EUR 91.419,27), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par CEREP II L.L.C., précitée, à l'égard de la Société.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan au 25 juin 2010 de la Société;
- une déclaration d'apport de CEREP III, L.L.C., précitée;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

CEREP II, L.L.C., précitée, déclare que:

- elle est seule propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;

- la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à neuf millions quatre cent trois mille six cents Euro (EUR 9.403.600,00) représenté par quatre-vingt quinze mille neuf cent soixante-quatorze (95.974) Parts Sociales Ordinaires, mille cent quatre-

vingt-cinq (1.185) Parts Sociales de Classe A, trois cent six (306) Parts Sociales de Classe B, deux mille sept cent soixante-huit (2.768) Parts Sociales de Classe C, trois mille six cent trois (3.603) Parts Sociales de Classe D, cent quatre-vingt-sept (187) Parts Sociales de Classe E, cinq mille cent quarante-deux (5.142) Parts Sociales de Classe F, deux mille neuf cent trois (2.903) Parts Sociales de Classe G, mille cent dix-sept (1.117) Parts Sociales de Classe H, quatre mille quatre cent soixante-dix-sept (4.477) Parts Sociales de Classe I, deux mille trois cent quatre-vingts (2.380) Parts Sociales de Classe J, deux mille cent quatre-vingt-dix-neuf (2.199) Parts Sociales de Classe K, neuf cent quatre-vingt-un (981) Parts Sociales de Classe L, deux mille cent quatre-vingt-huit (2.188) Parts Sociales de Classe M, mille quatre cent vingt et un (1.421) Parts Sociales de Classe N, trois mille cent quatre (3.104) Parts Sociales de Classe O, cinq mille cent huit (5.108) Parts Sociales de Classe P, deux mille deux cent vingt-quatre (2.224) Parts Sociales de Classe Q, deux mille cent cinq (2.105) Parts Sociales de Classe R, deux cent soixante-dix-huit (278) Parts Sociales de Classe S, mille cinq cent cinquante-sept (1.557) Parts Sociales de Classe T, cinq mille cent quatre-vingt-six (5.186) Parts Sociales de Classe U, mille deux cent trente-trois (1.233) Parts Sociales de Classe V, dix-neuf (19) Parts Sociales de Classe W, cinq mille cinquante-trois (5.053) Parts Sociales de Classe X, deux mille deux cent quarante-cinq (2.245) Parts Sociales de Classe Y, quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (4.383) Parts Sociales de Classe Z, mille cent quatre-vingt-quinze (1.195) Parts Sociales de Classe AA, mille huit cent trois (1.803) Parts Sociales de Classe AB, mille soixante-dix-huit (1.078) Parts Sociales de Classe AC, mille (1.000) Parts Sociales de Classe AD, quatre cent quarante-neuf (449) Parts Sociales de Classe AE, deux mille deux cent soixante-dix-neuf (2.279) Parts Sociales de Classe AF, sept cent soixante-six (766) Parts Sociales de Classe AG, mille quatre cents (1.400) Parts Sociales de Classe AH, six mille trois cent soixante-huit (6.368) Parts Sociales de Classe AI, trois mille six cent soixante-dix-sept (3.677) Parts Sociales de Classe AJ, deux mille deux cent cinquante et une (2.251) Parts Sociales de Classe AK, huit cent soixante-sept (867) Parts Sociales de Classe AL, mille trois cent neuf (1.309) Parts Sociales de Classe AM, neuf cent quatre-vingt-cinq (985) Parts Sociales de Classe AN, quatre mille quatre-vingt-trois (4.083) Parts Sociales de Classe AO, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,00) chacune.

Les Parts Sociales de Classe A à AO sont ensemble désignées comme les Parts Sociales Spécifiques et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques sont ensemble désignées comme les Parts Sociales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28744. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093953/242.

(100104370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Etimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 204, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 21.179.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092310/9.

(100101885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Asars Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 63.479.

Société constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 404 du 4 juin 1998. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 13 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 835 du 1^{er} juin 2002. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 5 octobre 2004, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1 321 du 27 décembre 2004, en date du 11 septembre 2006, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 2 154 du 17 novembre 2006, et en date du 30 septembre 2008, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 2 590 du 23 octobre 2008.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Juillet 2010.

ASARS CONSTRUCTIONS

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010092284/23.

(100102409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

CDS Limousines Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 143.796.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, tenue en date du 2 juillet 2010 que:

1) L'associé unique accepte la démission de

- Monsieur CERVEIRA MARTINS Tito, né le 20/05/81 à Arcos (Portugal), employé privé, demeurant à L-8442 STEINFORT, 14 rue des Martyrs.

- Monsieur DE JESUS E SILVA Antonio, né le 17/09/74 à Vale de Cambra (Portugal), directeur commercial, demeurant à L-2222 Luxembourg, 448 rue de Neudorf,

- Monsieur DA SILVA DO PACO José Carlos, né le 19/01/1970 à Igreja Nova Mafra (Portugal), employé privé, demeurant à L-5360 SCHRASSIG, 28b rue d'Oetrange,

de leurs postes de gérant de la Société.

L'associé unique décide de se nommer gérant de la société de sorte que le gérant sera désormais

- Monsieur MATIAS CORDEIRO Jorge, né le 24/07/57 à Almagreira/Pombal (Portugal), Gérant de société, demeurant à F-57570 MONDORFF, 4 Chemin d'Altwies.

pour une durée indéterminée.

2) L'associé unique décide de transférer le siège social à

L-2529 Howald, 25 rue des Scillas

Jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés.

Pour la société

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010093519/28.

(100103429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.